

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2019**



Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire **le Jeudi 18 Avril 2019 à 20 heures 30.**

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents sauf absents excusés P.DIMALTA qui a donné pouvoir à J SAINT MARTIN – L PASCAL qui a donné pouvoir à N ESCLAPEZ – C CARCHIDI qui a donné pouvoir à J ROCHE. Ce procès-verbal n'est pas seulement un document d'information ; il fait état des délibérations prises et des discussions abordées lors des séances du Conseil Municipal.

Après le rappel et l'approbation des délibérations du Conseil de la précédente séance, l'ordre du jour suivant est examiné :

I/ FINANCES

A/ Vote des budgets primitifs 2019 :

BUDGET ANNEXE CAVEAUX		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	6 685,41 €	6 685,41 €
	Section d'investissement	6 582,82 €	6 582,82 €

Ce budget est identique à l'année dernière. Seul reste à la vente un caveau au cimetière de Pompiéry.
Approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (pouvoir L PASCAL)

BUDGET ANNEXE JAS DE MALIVERT		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	98 620,00 €	98 620,00 €
	Section d'investissement	X	X

Subvention de la Commune de 25 000 € identique aux années précédentes
600 € pour l'achat de petits équipements

On espère un taux de remplissage plus satisfaisant.

Approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (pouvoir L PASCAL)

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	168 056,73 €	168 056,73 €
	Section d'investissement	195 106,62 €	195 106 ,62 €

Intégration du salaire de l'agent qui sera recruté au 1 Juillet 2019

10 000 € pour l'entretien des deux véhicules

Approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (pouvoir L PASCAL)

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	159 702,13 €	159 702,13 €
	Section d'investissement	100 189,20 €	100 189,20 €

Petit équipement de remplacement

Changement du foyer de la chaudière, dépense estimée à environ 45 120 € HT

Approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (pouvoir L PASCAL)

BUDGET ANNEXE CANTINE		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	273 873,18 €	273 873,18 €
	Section d'investissement	3 800,00 €	3 800,00 €

Approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (pouvoir L PASCAL)

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	452 348,00 €	452 348,00 €
	Section d'investissement	464 889,11 €	464 889,11 €

Changement du dégrilleur à la station d'épuration : 12 900 € HT

Approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (pouvoir L PASCAL)

BUDGET ANNEXE REMONTÉES MÉCANIQUES		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	652 020,54 €	652 020,54 €
	Section d'investissement	273 966,38 €	273 966,38 €

Subvention du budget général ; 209 427,48 €

Approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (pouvoir L PASCAL)

BUDGET PRINCIPAL		Dépenses	Recettes
Vote	Section de fonctionnement	2 383 889,95 €	2 383 889,95 €
	Section d'investissement	2 355 418,25 €	2 355 418,95 €

Fonctionnement : Diminution de la DGF de 12 754,00 € par rapport à 2018- Dépenses de personnel en légère baisse.

Approuvé par 12 voix pour et 3 voix contre (pouvoir L PASCAL-G CHABOT et N ESCLAPEZ)

B/ Dégrilleur station épuration

Afin d'améliorer le fonctionnement de notre station d'épuration il est proposé d'acquérir un dégrilleur.

Le Conseil municipal à l'**unanimité**, autorise le Maire à passer commande de ce matériel avec la Société ACTENIUM pour un montant de 12 900 € H.T

C/Taux des taxes locales :

Reconduction des taux de l'année passée, sans augmentation :

*Taxe d'habitation.....	7,40%
*Taxe foncière (bâti).....	16,91 %
*Taxe foncière (non bâti).....	53,23 %

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve ces taux.

D/Subventions budgets annexes

Le Maire propose de verser les subventions suivantes aux budgets annexes :

Budget remontées mécaniques : 209 427,48 € -

Budget Jas de Malivert : 25 000 €

Voté à l'unanimité.

Subventions aux Associations :

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- **AUTORISE** le Maire à verser, en dehors de l'enveloppe intercommunale attribuée par la Communauté d'Agglomération Provence Alpes, les subventions 2019 dans la limite des montants ci-après exposés, qui seront imputés sur le budget principal chapitre 65 article 6574 pour un total de 20 050,00 € :

Comité des Fêtes de Seyne	15 500,00 €
Coopérative Ecole Elémentaire	1 500,00 €
Coopérative Ecole Maternelle	900,00 €
Société de chasse	500,00 €
Comité des Fêtes de Pompiery	500,00 €
Audacce	600,00 €
Société de pêche	500,00 €
Vallée du Bès	50,00 €

SUBVENTIONS EVENEMENTIEL	
USB : BOL D'OR	500,00 €
USB : LA RAN'DORMILLOUSE	450,00 €
USB : TRAIL DE DORMILLOUSE	1 200,00 €
USB : GRAND PRIX VALLEE	500,00 €
USB : ENDURANCE TOUT TERRAIN	800,00 €
USB : RAID DE LA BLANCHE	500,00 €
USB : TROPHES (exceptionnel)	800,00 €
MUSIQUE DANS LA VALLEE : FESTIVAL	2 000,00 €
NATURE CULTURE BLANCHE : SPORT SANTE VTT	300,00 €
COMITE DE FOIRE : FOIRES AUX CHEVAUX	1 050,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	1 000,00 €
RIVAGES MEDITERRANEE	300,00 €
CHALLENGE ANFOSSI	300,00 €
FEM : SPECTACLE DANSE	300,00 €
LES BALLADIN DE LA BLANCHES	2 000,00 €
TOTAL	12 000,00 €

SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PLAN EDUCATIF LOCAL (PEL)	
USB : Marsouins baptême de plongée	300,00 €
Entr' Pot St Michel l'observatoire	800,00 €
USB : Carnaval du territoire de Seyne	835,00 €
Spectacle de Noël de la crèche	240,00 €
USEP Seloun : Petit bal	200,00 €
Spectacle en occitan	650,00 €

TOTAL	20 050,00 €
--------------	--------------------

AUTORISE le Maire à verser, dans le cadre de l'enveloppe intercommunale attribuée par la Communauté d'Agglomération Provence Alpes, les subventions 2019 dans la limite des montants ci-après exposés, qui seront Imputées sur le budget principal chapitre 65 article 6574 pour un montant total de 109 110 €

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
L'AGE D'OR DE LA BLANCHE	900,00 €
GROUPEMENT RURAL	700,00 €
LES BOUCHONS D'AMOUR	100,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	800,00 €
NASA	350,00 €
LES BALADINS DE LA BLANCHE	500,00 €
FEMME EN MOUVEMENT	400,00 €
ECOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	2 200,00 €
AMICALE DES POMPIERS	1 000,00 €
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	2 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	900,00 €
GIP SEYNE	8 000,00 €
TOTAL	17 850,00 €

ASSOCIATIONS SOUS CONVENTIONS AVEC L'ANCIENNE CCPS pour lesquelles la commune de Seyne-les-Alpes reprend les versements à son compte	
SYNDICAT HIPPIQUE SEYNE-LES-ALPES	15 000,00 €
ADMR	9 000,00 €
MUSIQUE DANS LA VALLEE	11 000,00 €
FORT ET PATRIMOINE	13 000,00 €
UNION SPORTIVE DE LA BLANCHE	26 500,00 €
TOTAL	74 500,00 €

- **PRECISE** que d'éventuelles autres subventions pourront être attribuées par délibération sur l'exercice 2019, et qu'une partie du reliquat sur l'enveloppe totale de 110 805,00 € sera affectée à hauteur de 1 000,00 € au paiement des fêtes et apéritifs officiels à vocation intercommunale autrefois pris en charge par la CCPS.

E/ HLM SAINT PIERRE- VENTE APPARTEMENT

Le Maire rappelle la délibération DE-2018-009 décidant la mise en vente de 3 appartements N°25, 26 et 27 des résidences Saint Pierre. Le mandat de vente, sans exclusivité, pour ces appartements a été donné à l'office notarial de Maître Benoît CAZERES à Seyne-les-Alpes ; Il fait part de la proposition de M VARET Kévin qui souhaiterait acquérir l'appartement 25 (lot n° 302) d'une surface de 65 m² situé au rez-de chaussé du bâtiment D, type 3 + la cave lot n° 310 pour un montant de 54 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à procéder à la vente de cet appartement lot n°302 et d'une cave lot n° 310 et à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Cette vente se fera à M. VARET Kévin au prix de 54 000 €.

II – AFFAIRES GENERALES

F /REFUGE APPROBATION DE L'APD

Le Maire rappelle au Conseil que la mission maîtrise d'œuvre pour la construction d'un refuge a été confiée au cabinet d'architecte Gaston MULLER. Conformément à sa mission, l'avant projet détaillé a été établi et arrête le montant des travaux à 1 452 550,76 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, par 10 voix pour, 3 contre (G CHABOT-N ESCLAPEZ-pouvoir L PASCAL) et 2 abstentions (P. ADAM- D.BARON) l'avant-projet détaillé tel qu'il a été présenté.

G/MISE EN CONFORMITE DES SOURCES HAUTS SAVORNINS ET VIGNASSE –ATTRIBUTION DES MARCHES

Les subventions obtenues, une consultation a été faite selon la procédure adaptée .Seulement deux entreprises ont répondu : APEI MAGAUD pour le lot n° 1 et Richard MICHEL pour les lots 2-3-4-et 5. Après ouverture des plis, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer le marché :

Lot n1 – Mise en conformité des réservoirs et du traitement de l'eau : APEI MAGAUD : 8178 € HT

Lot n° 2 – Mise en conformité des périmètres et de l'ouvrage captage n° 1 : Richard MICHEL : 22 117 € HT

Lot n° 3 –Mise en conformité des périmètres et de l'ouvrage captage n° 2 :Richard MICHEL : 20 495 € HT

Lot n°4: Richard MICHEL : 39 960 € HT

Lot n° 5- Diagnostic et nettoyage des drains du captage n° 1 :Richard MICHEL : 2700 € HT

H/COMMANDE COLAS TRAVAUX NEUFS VOIRIE 2019

M. le Maire expose aux conseillers le projet de travaux de voirie dans les différents secteurs de la commune :

M. le Maire propose la commande de travaux neufs voirie sur les différents secteurs :

- Route du Faut : la société COLAS a fait une offre à hauteur de 32 369,75 € HT ;
- Route « Les Hauts de Seyne » : la société COLAS a fait une offre à hauteur de 8 027,00 € HT ;
- Route du « Serre Vinatier » la société COLAS a fait une offre à hauteur de 29 816,00 € HT ;

I/DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FODAC

Le Maire présente au conseil le projet de travaux neufs voirie qui concerne la Maison des Jeunes, Les Hauts de Seyne et Le Faut pour un montant de 70 212,75 € HT. Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du FODAC à hauteur de 10 600 €.

J/ DESIGNATION REPRESENTANT CNAS EN REMPLACEMENT DE Michel JAME

Mme CHARRIER Françoise est désignée pour remplacer Michel JAME au sein du CNAS
Voté à l'unanimité

K / REGULARISATION CHARGES HLM SAINT PIERRE 2018

Le calcul des charges 2018 a été effectué. Il convient de rembourser partiellement les locataires pour un montant de 1698,82 €. Voté à l'unanimité

III – QUESTIONS DIVERSES

HLM SAINT PIERRE VENTE APPARTEMENT 27

Il s'agit d'une erreur matérielle dans la délibération DE-2019-012 du 19 Mars 2019. Les numéros de lots n'avaient pas été précisés. La vente concerne l'appartement 27 (lot 304) + la cave lot 311 à Monsieur SILVE au prix de 52 000 €. Voté à l'unanimité.

HLM SAINT PIERRE MANDAT DE VENTE APPARTEMENT 24

Le Maire propose de donner mandat de vente au service négociation de l'Office Notarial de Seyne de l'appartement 24 (lot 303) + la cave lot 309 . Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer ce mandat.

RENOVATION LOCAL MJD ET CREATION D'ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIRS – ATTRIBUTION DES MARCHES

Suite à la consultation selon la procédure adaptée, le Maire rappelle que les entreprises retenues maintiennent leur prix dans les conditions initiales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 – Désamiantage – TTB Amiante : 17 853,00 € HT

Lot n° 2 – Démolition sans le plafond piscine – SHERE : 25 003,28 € HT

Lot n° 3- Menuiserie – ALPES TRAVAUX MENUISERIES : 44 487,59 € HT

Lot n° 4 – Cloisons et faux plafonds – PNR : 12 752,00 € HT

Lot n° 5 – Revêtement de sol – CAVEGLIA MARCHETTO – 12 000,29 € H.T

Lot n° 6 – Peinture – SPINELLI BATIMENT : 4 985,00 € H.T

Lot n° 7 – Electricité – SOCOBAT : 12 545,00 € HT

Lot n° 8 – Plomberie – SOCOBAT : 19 797,00 € HT

TAXE DE SEJOUR – GITES DE POMPIERY

Le Maire rappelle que depuis cette année les gites de France ne s'occupent plus de la gestion des gites de Pompiéry. Ils sont loués en direct par la Commune. Il convient de fixer le montant de de séjour.

Le Conseil Municipal, l'unanimité, fixe la taxe de séjour à 5% de la nuitée par personne.

Séance levée à 22h45